



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton, tenue le 4 février 2019 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes France Laroche, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères, MM. Alexandre Dubuc-Ringuette, Dave Lachance et Danny Paré conseillers, formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
4. Adoption des comptes de janvier 2019
5. Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 5.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété du 150 rang 11 : recommandation du CCU ;
 - 5.2 Rémunération des membres du CCU
6. Entrepôt municipal de la rue de la Fabrique : suivi de la demande de la Coopérative de solidarité multiservices (CSM)
7. Fonds culturel rural de la MRC : présentation d'un projet de bibliothèque de rue
8. Tournoi de hockey
9. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Rapport annuel 2017-2018 – Usage de l'eau potable
10. Formation de l'inspectrice en bâtiment sur le rôle de l'officier municipal et l'application des règlements d'urbanisme
11. Journée de glisse et fête de la tire
12. Formation du préposé aux eaux potables : partage des coûts avec Saint-Jacques-de-Leeds
13. Demande de consentement municipal formulée par Telus
14. Travaux publics
15. Correspondance de la mairesse
 - 15.1 Subvention dans la cadre du Volet I de l'Aide à la préparation aux sinistres
 - 15.2 Déneigement du rang 4 : suivi
 - 15.3 Comité des élus
16. Période de questions
17. Affaires nouvelles
18. Levée de l'assemblée

2019-02-018

Il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019.

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance.

2019-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019. Adopté.

4. ADOPTION DES COMPTES DE JANVIER 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues, et qu'elle dispose des argents nécessaires à l'acquittement de ces factures ;

ATTENDU QU' un montant de 71 396,04 \$ est déboursé à même le fonds général ;

2019-02-020

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'entériner le paiement des comptes du 1^{er} au 31 janvier 2019 inclusivement, pour un montant de 71 396,04 \$. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

2019-02-21

2019-02-022

5. COMITE CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

5.1 Demande de dérogation mineure: recommandation du CCU

ATTENDU QUE les membres du CCU ont analysé une demande de dérogation mineure qui fut présentée à la Municipalité par le propriétaire du 150 rang 11, laquelle visait l'agrandissement d'un bâtiment accessoire (écurie) afin d'y entreposer du foin ;

ATTENDU QUE l'analyse de la demande de dérogation mineure faite par les membres du CCU a conduit aux constats suivants, à savoir :

- que l'agrandissement avait déjà été réalisé à la fin de l'été 2019 sans l'obtention préalable d'un permis, contrevenant ainsi à l'article 3.3.4.1 du règlement municipal numéro 49 relatif aux permis et aux certificats ;
- que le propriétaire ne pouvait plaider l'ignorance de la réglementation municipale puisque quelques semaines précédant l'agrandissement de son écurie, le propriétaire avait demandé un permis à la Municipalité pour réaliser d'autres travaux sur sa propriété;
- que l'agrandissement de l'écurie ne respecte pas la distance prescrite de l'emprise de la route municipale ;
- que l'emprise concernée était déjà visée par une servitude octroyée à Hydro-Québec.

ATTENDU QU' en raison des démarches que doit entreprendre le propriétaire auprès d'Hydro-Québec et des coûts associés ;

ATTENDU QUE le propriétaire a clairement signifié à la Municipalité son intention de ne pas entreprendre une quelconque démarche auprès d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE le propriétaire a été informé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement des charges et amendes inhérentes au non-respect de la de l'article 4.1.1 du règlement numéro 49 ;

ATTENDU QUE le propriétaire s'est engagé à déconstruire l'agrandissement faite à l'écurie.

EN CONSEQUENCE, il est proposé Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'adopter les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme, à savoir :

- d'accepter la décision du propriétaire du 150, 11^e rang de déconstruire l'agrandissement de l'écurie ;
- d'autoriser le propriétaire à procéder à la déconstruction dudit agrandissement au plus tard le 1^{er} juin 2019;
- d'imposer l'amende de 200 \$ pour construction sans permis tel que prescrit au règlement numéro. Adopté.

5.2 REMUNERATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le conseil municipal a l'autorité de déterminer les frais de déplacement et la rémunération des membres non élus du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

ATTENDU QU' afin de couvrir les frais de déplacement et la rémunération, un montant forfaitaire de 15 \$ est versé à chaque membre non élu pour chacune des rencontres du comité.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, de verser un montant forfaitaire de 25 \$ à chaque membre non élu du CCU pour chacune des rencontres du comité afin de couvrir les frais de déplacement et la rémunération. Adopté

6. ENTREPOT MUNICIPAL DE LA RUE DE LA FABRIQUE : SUIVI DE LA DEMANDE DE LA COOPERATIVE DE SOLIDARITE MULTISERVICES (CSM)

Madame la mairesse fait un suivi de la demande des membres du conseil d'administration (CA) de la Coopérative de solidarité multiservices (CSM) concernant la réparation de l'accès de l'entrepôt dont la municipalité. La CSM a présenté deux soumissions des coûts estimés tel que convenu à la séance de décembre 2018. Au printemps 2019, le CA de la CSM et la Municipalité réévalueront sur les lieux les travaux proposés dans les soumissions.

7. FONDS CULTUREL RURAL 2019 DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE (MRC) DES APPALACHES: PRESENTATION D'UN PROJET D'UNE PETITE BIBLIOTHEQUE DE RUE

ATTENDU QUE la MRC des Appalaches invite les communautés rurales à initier des projets culturels et artistiques qui permettront de dynamiser leur milieu tout en contribuant à renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté.



N° de résolution
ou annotation

2019-02-023

ATTENDU QUE la Municipalité désire encourager les initiatives visant à stimuler la lecture chez ses résidents ;

ATTENDU QU' une initiative citoyenne ayant comme objectif de rendre disponible une petite bibliothèque de rue a été présentée à la Municipalité,

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu l'appui du conseil d'administration (C.A.) de la bibliothèque Maurice-Couture, que le C.A. reconnaît la valeur complémentaire du projet à sa mission, et qu'il appuie l'initiative ;

ATTENDU QUE la petite bibliothèque de rue permettra aux citoyens d'avoir accès à des livres gratuitement tout en élaguant leurs propres livres déjà lus.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, que la Municipalité présente le projet de *Petite bibliothèque de rue* soit présenté dans le cadre du Fonds culturel rural 2019 de MRC des Appalaches, et que Alain Paré, directeur général, soit mandaté à agir au nom de la Municipalité, afin de présenter ce projet auprès de la MRC. Adopté.

8. TOURNOI DE HOCKEY

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite tenir un tournoi de hockey le 16 février 2019 à la patinoire du village.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, de confier l'organisation du tournoi de hockey du 16 février 2019 à monsieur Jason Vachon, préposé à la patinoire, et d'autoriser le directeur général à obtenir un permis de réunion auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Adopté.

9. RAPPORT ANNUEL 2017-2018 – USAGE DE L'EAU POTABLE : BILAN APPROUVE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Les élus sont informés que la Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le rapport annuel 2017-2018 sur l'usage de l'eau potable.

10. FORMATION DE L'INSPECTRICE EN BATIMENT ET EN ENVIRONNEMENT SUR LE ROLE DE L'OFFICIER MUNICIPAL ET L'APPLICATION DES REGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) offre une formation sur le Rôle de l'officier municipal et l'application des règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'inscription à la formation est gratuite pour les membres de la MMQ ;

ATTENDU QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement occupe les mêmes fonctions auprès des municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Kinnear's Mills ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que l'inspectrice participe à la formation offerte par la MMQ et que la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton partage avec la municipalité de Kinnear's frais liés au déplacement et au salaire de l'inspectrice. Adopté.

11. ACTIVITE DE GLISSE ET FETE DE LA TIRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir à la population une activité de glisse et de fête à la tire ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement, de tenir l'activité le 24 février 2019 de 13h à 17h, et d'octroyer un budget de 500 \$ pour son organisation. Adopté.

12. FORMATION SUR L'EAU ET LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

ATTENDU QU' une formation sur l'eau et les infrastructures municipales d'une demi-journée est offerte à Lévis le 20 février 2019 au coût d'inscription de 145 \$;

ATTENDU QUE cette formation s'adresse au préposé en eau potable qui offre des services à Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Jacques-de-Leeds ;

ATTENDU QUE les directions générales de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds s'entendent sur le partage des coûts ;

2019-02-024

2019-02-025

2019-02-026



2019-02-027

N° de résolution
ou annotation

2019-02-028

2019-02-029

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unanimement, d'autoriser la formation et de partager avec Saint-Jacques-de-Leeds les coûts liés à l'inscription, aux frais de déplacement et au salaire de M. Michel Bérubé, préposé à l'eau potable. Adopté.

13. DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / TELUS COMMUNICATIONS INC.

ATTENDU QUE Telus Communications inc. a présenté une demande de consentement municipal les autorisant à procéder à l'installation d'un câble de fibre optique sur le toron Bell existant et dans les conduits Bell existants ;

ATTENDU QUE les travaux à effectuer à Saint-Pierre-de-Broughton se situent le long de la route 112, et qu'une large portion du tracé relève du Ministère des transports du Québec ;

ATTENDU QUE ces travaux requerront l'émondage d'arbres le long du tracé.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'autoriser les travaux d'installation de fibre optique tels que présenté dans les plans fournis, d'autoriser l'émondage des arbres sur la portion de la route sous la responsabilité de la Municipalité, et d'autoriser le directeur général à signer la demande de consentement. Adopté.

14. TRAVAUX PUBLICS

Le chef d'équipe et responsable des travaux publics est absent. Aucune particularité ni demande à l'intention des élus n'a été transmise par ce dernier au directeur général avant la séance.

15. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

15.1 Subvention dans le cadre du Volet I de l'Aide à la préparation aux sinistres

Madame la mairesse informe qu'une aide financière de 4 500 \$ par l'Agence 9-1-1 pour la mise à jour du Volet I de l'Aide à la préparation aux sinistres.

15.2 Déneigement du rang 4

Le 29 janvier 2019, la mairesse, le directeur général et le chef d'équipe des travaux publics ont rencontré monsieur Gagnon, des Excavatoins Gagnon et frères inc. concernant les plaintes reçues à la municipalité en raison du déneigement déficient du rang 4. Monsieur Gagnon reconnaît qu'il y a eu des faiblesses dans le déneigement du rang 4 et il s'engage à corriger la situation, et il invite la municipalité à lui signaler promptement toute déficience qui pourrait survenir.

15.3 Comité des élus

Mme Francine Fillion fait rapport de la situation rencontrée à la Résidence Saint-Pierre. Elle informe les élus et les citoyens présents qu'une assemblée générale aura lieu le 27 février 2019, elle souligne l'importance de participer à cette assemblée afin de partager les idées qui permettront à la promotion positive de la Résidence.

Mme Francine Drouin informe que des contacts sont bien établis avec Quad Amiante afin qu'une randonnée régionale ait Saint-Pierre-de-Broughton comme point de départ.

16. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

17. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

18. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, que la séance soit levée à 20h20. Adopté.



N° de résolution
ou annotation

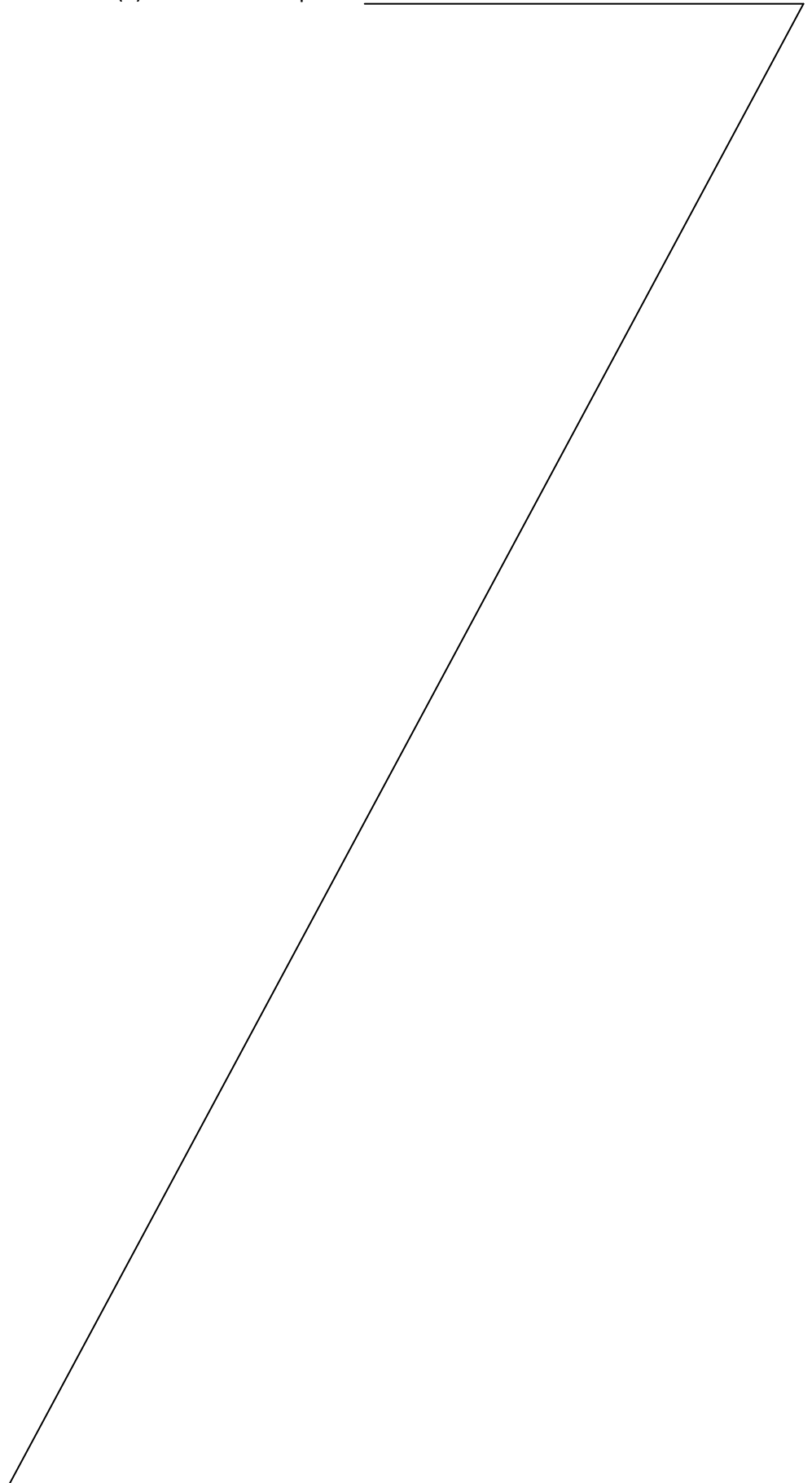
2018-12-201

2018-12-202

France Laroche, mairesse

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.» _____





N° de résolution
ou annotation

